

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 21-686 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements.

AVIS PUBLIC est par la présente donné ce qui suit :

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 2 août 2021, le conseil municipal de la Municipalité de L'Ange-Gardien a adopté le premier projet de règlement numéro 21-686 intitulé : « **Premier projet de règlement numéro 21-686 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions applicables aux zones C-121 et H-122** ».
- 2- Le projet de règlement numéro 21-686 modifie le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements en agrandissant la zone **C-121** (zone située au sud du boulevard Sainte-Anne, entre la rue Roy et la propriété sise au 6542, boulevard Sainte-Anne) à même la zone **H-122** (zone comprise entre la propriété sise au 6542, boulevard Sainte-Anne et la propriété sise au 6602, boulevard Sainte-Anne), en autorisant de nouveaux usages commerciaux dans la classe d'usages « C15 Usages à contraintes », sous certaines conditions, et en modifiant les grilles des spécifications applicables.
- 3- Une copie du projet de règlement peut être consultée, sur rendez-vous uniquement, au bureau de la municipalité situé au 6355, avenue Royale, L'Ange-Gardien, aux heures d'affaires ou sur le site Internet de la Municipalité.
- 4- Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et concerne les zones C-121 et H-122 ainsi que les zones contiguës H-120, H-116, H-117, H-123 ET CO-166.
- 5- Une assemblée publique de consultation se tiendra le mardi 7 septembre 2021, à 19h, à la salle de la mairie située au 7, rue de la Mairie, L'Ange-Gardien. Lors de cette assemblée, le maire ou autre membre du conseil désigné par ce dernier expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

DONNÉ à L'Ange-Gardien,
Ce 3^{ième} jour du mois d'août 2021

Lise Drouin, g.m.a
Directrice générale